

# CONCOURS INTERCOLLÉGIAL DE PHOTO 2014-2015

sous la présidence d'honneur de Jacques Nadeau,  
photojournaliste au quotidien *Le Devoir*

## RÈGLEMENT

Le concours intercollégial de photographie a pour objectif d'encourager la formation de la relève en facilitant la production et la diffusion d'œuvres artistiques ou documentaires de qualité. Le concours est strictement réservé aux élèves des cégeps.

Attention : Un **maximum de 5 photos** pourront être soumises par chacun des participants.

### Concours intercollégial

3 000 \$ en prix

- Premier prix : 1 000 \$
- Deuxième prix : 750 \$
- Troisième prix : 500 \$
- Un prix Coup de cœur du public (vote) : 250 \$
- Deux prix de participation (tirage) : 250 \$ chacun

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix sont décernés par un jury.

Le prix Coup de cœur du public est attribué à la photo ayant recueilli le plus grand nombre de votes. Les internautes doivent avoir un compte et se connecter sur le site *Le monde en images* pour voter.

Les deux prix de participation sont tirés au hasard parmi toutes les photos soumises par les élèves dans le cadre du concours, entre le lundi 25 août 2014 et le vendredi 10 avril 2015 (avant minuit).

### Comment participer au concours?

Le concours, qui se veut annuel, est réservé aux élèves inscrits à au moins un cours crédité dans un collège (public ou privé, anglophone ou francophone) du Québec pendant au moins une des sessions suivantes : hiver, été ou automne 2014, hiver 2015.

Les photos soumises dans le cadre du concours de l'année précédente ne sont pas admissibles.

Pour participer, il suffit :

- d'avoir un compte personnel sur le site *Le monde en images* ([Créer mon compte](#) ou [Me connecter](#));
- de téléverser les fichiers à la **résolution maximale** ([Partage de médias](#));

- de **remplir** les fiches descriptives correctement (Mon compte>Mes médias partagés);
- d'attester son admissibilité **en cochant la case du concours** (sur les 5 fiches);
- de soumettre les 5 photos **entre le 25 août 2014 et le 10 avril 2015** (avant minuit).

Il est possible de soumettre **5 photos originales** dans le cadre du concours 2014-2015.

Les finalistes du concours devront fournir une attestation d'inscription (cours ou programme) dans l'un des collèges du réseau québécois.

## Conditions générales

Les employés du CCDMD, les membres du jury et les personnes dont le nom apparaît dans le générique du site *Le monde en images* ainsi que les personnes domiciliées avec eux ne sont admissibles ni au concours ni au tirage.

## Composition du jury

- le président d'honneur du concours
- un membre du comité organisateur
- un employé ou une employée du CCDMD
- trois employés ou employées du réseau collégial, dont au moins un enseignant ou une enseignante de photographie
- un gagnant ou une gagnante du concours 2013-2014

## Évaluation, tirage et remise des prix

Le CCDMD publiera l'album des finalistes le lundi 27 avril 2015 et communiquera avec ces personnes par courriel. Les finalistes devront fournir une preuve d'inscription (attestation, bulletin ou attestation de fréquentation) avant le vendredi 8 mai 2015.

Le public pourra voter en ligne jusqu'au dimanche 10 mai 2015.

Les juges se réuniront pour délibérer et décerner les prix. Les photos des finalistes qui n'auront pas fourni de preuve d'inscription ne seront pas évaluées par le jury. Le tirage et le comptage des votes du public auront lieu en présence des juges.

La remise officielle des prix aura lieu dans les semaines qui suivront la rencontre du jury.

## Critères d'évaluation

Les photos soumises dans *Le monde en images* font l'objet d'une première approbation par le webmestre. Pour être approuvées, les photos doivent :

- avoir été réalisées par la personne qui les soumet;
- être libres de droits pour l'utilisation à des fins personnelles ou éducatives dans un contexte non commercial;
- être présentées à l'aide d'une fiche descriptive correctement remplie;
- présenter des qualités de cadrage et de composition;

- ne pas avoir déjà été soumises dans *Le monde en images* (concours ou pas).

L'évaluation **pour le concours** se fera à partir des critères suivants :

- choix du sujet et traitement de la thématique;
- maîtrise technique;
- impact;
- originalité.

Télécharger la fiche d'évaluation (PDF)

Les photos fortement retouchées, les images HDR et les photomontages seront évalués. Dans ce cas, nous demandons aux auteurs d'indiquer la technique employée.

Les photos avec un **cadre** ou une **signature incrustés** seront refusées.

Pour assurer la qualité et l'uniformité des photos offertes sur ce site, chacune devrait idéalement posséder les caractéristiques techniques suivantes :

- résolution maximale de l'appareil utilisé (exemple : 12,7 mégapixels = 4372 X 2906);
- photomontage, épreuves papier, négatifs et diapositives numérisés à la plus haute résolution possible (un côté doit avoir au moins 3000 pixels);
- formats de fichier supportés : JPG, TIFF, RAW, CR2, NEF;
- fichiers sans compression (meilleure qualité);
- conservation des métadonnées EXIF et IPTC.


Les photos présentant des personnes non publiques doivent faire l'objet d'une autorisation de la part des principaux intéressés lorsqu'on peut les identifier clairement. Utiliser le bouton Ajouter un auteur pour fournir le nom et l'adresse de courriel du modèle. Il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir une autorisation pour les personnalités publiques photographiées dans l'exercice de leurs fonctions.

Le plagiat est strictement interdit. Les emprunts dans le titre et dans la description doivent être identifiés correctement et respecter les droits d'auteur. Utiliser des guillemets et citer la source.

La photographie des œuvres d'art est soumise aux règles de la propriété intellectuelle.

Les documents de propagande ou qui diffusent des messages haineux, du matériel pornographique ou toute autre forme de représentation pouvant porter atteinte à la dignité seront refusés. Le CCDMD se réserve également le droit de refuser pour toute autre raison une photographie soumise.

Les photos partagées dans le cadre du concours pourront être utilisées dans les publications du CCDMD en respect de la licence Creative Commons en vigueur pour *Le monde en images* : Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Partage des conditions

initiales à l'identique. 

Les photos partagées dans le cadre du concours doivent demeurer sur *Le monde en images* pendant au moins 5 ans.